

## Compte-rendu de réunion du 17 mai 2022

### Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Sylvain AIRAULT - Romain Tholé	DDT89	x	
Mounir El Mehdi			
Constance BERTÉ	DHUP / AD3 Politiques foncières		x
Martin BLAZEK	GIP Atgeri / Observatoire NAFU	x	
Martin BOCQUET	Cerema HdF Dir. Projet Cartofriches	x	
Lucien BOLLOTTE	LIFTI		x
Isabelle BRIDENNE	Banque des Territoires		x
Thomas BROSSET	Partenaire technique de OpenData France	x	
Alexandre BULTÉ			
Goffrey ALDEBERT	Etalab - schema@data.gouv.fr	x	
Laurent CHATEAU	ADEME / friches urb. et sites pollués		x
Lucas CHEVRIER	Intercommunalités de France		x
Julien DARIO	Région Sud Dir. projet connaissance territoire		x
Hugo DEMAILLE	AMF Conseiller technique habitat	x	
Nathalie FOURNEAU	AMF		x
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest - Animateur GTs CNIG	x	
Francis GARRIDO	BRGM		x
Jamila JAAIDANE	ANCT / Territoires d'industrie	x	
Caroline JOIGNEAU-GUESNON	IGN relat. partenariales et institutionnelles	x	
Marc KASZINSKI	Président du <a href="#">LIFTI</a>	x	
Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD	DHUP / AD3 Politiques foncières	x	
Frederic LASSERON	Cerema		x
Antoine LEMOT	Cerema CE resp. études géomatiques	x	
Benoît LEPESANT	Banque des Territoires	x	
Elise LIMASSET	BRGM ingé. environnement - sols pollués		x
Didier MARGOT	ADEME / Requalification des friches	x	
Marina MIALHE	Bordeaux Métropole, dir. stratégie foncière		x
Nicolas PELÉ	Cerema Med resp. études foncier	x	
Cyril QUEFFEULOU	EPF Normandie	x	
Julie RAFFAILLAC	Région Sud / projets logistiques	x	
Mathieu RAJERISON	Cerema	x	
Thomas RAULET	Banque des Territoires	x	
Bernard RONGIONE	Cerema	x	
Carole ROPARS	Intercommunalités de France		x
Perrine RUTOWSKI	Cerema		x
Carine SCHMITT	EPF Normandie	x	
Etienne TAFFOUREAU	BRGM chef projet système d'informations	x	
Sylvain THUREAU	Région PACA connaiss. territoriale (SIG)		x
Pierre VERGEZ	CNIG		x

### Ordre du jour :

- Revue du dernier compte-rendu, actus diverses
- Retour d'expérience de l'établissement public foncier de Normandie
- Présentation du projet de standard Friches
- Présentation du Github et revue des contributions

Prochaine réunion : **5 juillet 2022 à 9h30**

*L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur [l'espace de partage](#) du GT CNIG Friches. La présentation conductrice est [ici](#).*

## 1. Revue du précédent compte rendu. Points d'info et d'actu

Actions réalisées :

- Commenter le [projet de standard](#) pour la réunion du 17 mai (tous)
- Créer un [dépôt "Friches"](#) sur [le Github du CNIG](#) (A. Gallais)
- Proposer une version du schéma au format pour [data.gouv.fr](#) (M. Rajerison)

Idées d'actions à lancer :

- Retour d'expérience Wallonie (via LIFTI)
- Retour d'expérience Bénéfriches (ADEME)
- Retour d'expérience Dataviz Territoires d'industrie (T. Raulet)

## INFOS-ACTUS

- A. Gallais informe le GT Friches de l'ouverture de la [Base de Données Nationale des Bâtiments](#) (BDNB) en open data : il s'agit de la cartographie du parc de bâtiments existants, construite par croisement géospatial de base de données issues d'organismes publics. Structurée à la maille « bâtiment », elle contient une carte d'identité pour chacun des (environ) 20 millions de bâtiments, résidentiels ou tertiaires.

La BDNB a vocation à être mutualisée et à constituer un référentiel ouvert, socle de développement de multiples services portés par des acteurs publics et privés, mais aussi lieu de capitalisation des connaissances sur les bâtiments. Le [Gitlab du projet est ici](#).

M. Kaszinski confirme l'intérêt de la BDNB pour disposer d'une meilleure connaissance du bâti sur les friches. Un webinar avec le LIFTI et le CSTB est prévu pour envisager la poursuite de la coopération existante entre les deux organismes et conforter la relation entre les données sur les bâtiments et les données foncières dans une vision immobilière.

- A. Lemot fait part de sa participation à un groupe de travail autour de [Géofriches](#) "Première plateforme d'aide au pilotage pour la réhabilitation des friches et sites pollués croisant les données sur les sites concernés" en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'outil permet de signaler des friches dans leurs contextes géographique, environnemental, foncier, risques, etc. en moissonnant les données disponibles. Il permet également d'y associer une documentation couvrant l'historique de la reconversion de la friche. [Géofriches](#) sera accessible à partir de mi-juin avec quelques friches exemples. Il sera intéressant de comparer son modèle de données avec celui du projet de standard CNIG. A. Lemot se propose de faire le relai entre les deux groupes de travail.

M. Bocquet signale que l'orientation de l'outil est moins axée sur le recensement des friches que sur le suivi de leur gestion patrimoniale avec l'objectif de favoriser leurs reconversions opérationnelles. Un retour d'expérience sera intéressant.

### Décision / Actions

- Suivre la démarche Géofriches (A. Lemot)

## 2. Retour d'expérience de l'EPF Normandie

Par C. Queffeuilou, Cf. [présentation ici](#).

L'EPF Normandie a réalisé des recensements de friches à partir de 2012. Environ 700 friches ont été recensées sur 16% du territoire régional, principalement les communes

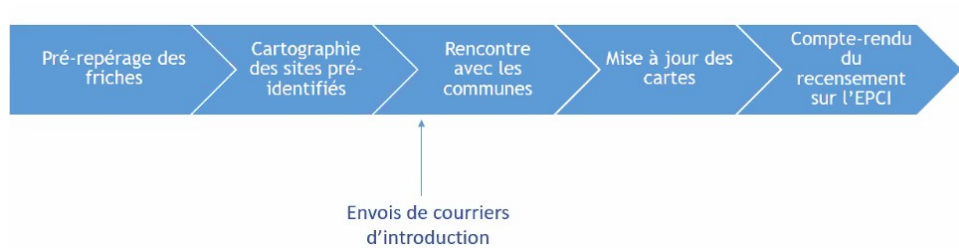
urbaines impactées par la désindustrialisation.

Les recensements sont réalisés à la demande de structures telles que les Conseils départementaux, Syndicat de SCoT, services déconcentrés de l'Etat, etc.

Les friches recherchées (à partir de 2012) correspondent bien à la définition nationale (plus récente) mais ciblent davantage les friches économiques, industrielles ou d'équipements que les friches de type habitat.

Une base annexe des "friches potentielles" est également constituée (mais non publiée) à partir d'informations résultant de la conjoncture économique.

C. Queffeuou décrit le processus de recensement des friches :



Le pré-repérage des friches se fait au bureau en s'appuyant sur la photo-interprétation et la connaissance de friches existantes via par exemple les Fonds friches, données BASIAS/BASOL, modes d'occupation du sol (MOS), complétés par des clichés Streetview, etc. La cartographie des sites pré-identifiés ayant été dressée, l'essentiel du processus repose ensuite sur des rencontres avec chaque commune de façon à vérifier pour chaque site son état d'activité ou de friche. Les sites en friche font l'objet d'un questionnaire détaillé pour en relever toutes les caractéristiques, plus de 55 champs, cf. cette [base de données au format shape](#). La cartographie est ensuite actualisée et une présentation de synthèse est faite à l'échelle de l'EPCI.

Les 55 champs sont regroupés par thématiques :

- Identification du site (son nom, éventuels identifiants dans BASIAS/BASOL) ;
- Localisation (géométrie surfacique sans référence cadastrale actuellement) et contexte géographique (tissu urbain ou autre) ;
- Ancienne activité, avec sa date de fin ;
- Informations sur le(s) propriétaire(s) du site
- Intérêt et capacité de réemploi du site, avec des notions de :
  - risques (naturels, pollution, éventuels squats)
  - connexion aux réseaux routier, ferroviaire, assainissement
  - enjeux environnementaux
  - état du site (bâti ou pas et si oui dans quel état)
- Connaissance d'un projet ou d'une intention de reconversion au dire de la collectivité, avec, si connus, la vocation et le stade du projet ;
- Une rubrique "Commentaires".

Les données sont diffusées sous licence ouverte, et accessibles via [Géonormandie](#) et le site internet de l'EPF avec des dossiers d'analyse. Quatre recensements se sont succédés : le premier sur la [Vallée de Seine](#), le deuxième sur les [SCoT Bresle Yères et trois Vallées](#) avec une partie hors Normandie (vers les Hauts-de-France), ensuite la [Vallée de l'Andelle](#) (à l'occasion d'un atelier des territoires), et le dernier recensement porte sur la [Vallée de la Seine](#) (de façon plus large que le premier recensement).

C. Queffeuou remarque que les dénominations de sites doivent être anonymisées lorsqu'elles font référence à leurs propriétaires.

Les données ne sont pas encore publiées sur Cartofriches mais le seront au cours de la l'actualisation de la base de données prévue en septembre 2022.

Les recensements de site en friches permettent de nombreuses utilisations : analyses statistiques (par exemple sur l'état des bâtiments), aménagement opérationnel, planification urbanisme (alimentation des démarches SCoT et PLU), réponses à des besoins thématiques (par exemple : études de compensation), alimentation des démarches de stratégie foncière, analyse logistique, etc.

L'EPF s'est vu confier une mission de recensement des friches sur la moitié du territoire normand en 2022 et la totalité d'ici 2026. Les objectifs consistent à disposer d'une vision exhaustive des espaces urbanisés délaissés, d'identifier les vocations potentielles de ces espaces, et de passer d'une logique d'inventaire à une logique d'observatoire (c'est à dire permanent avec des données régulièrement actualisées) des friches pour permettre aux collectivités de faire connaître les évolutions des sites, et d'envisager toutes les alternatives à l'artificialisation.

Les évolutions envisagées du projet portent sur la prise en compte des friches d'habitat en lien avec la [base de données LOVAC](#), et une mise en responsabilité plus importante des EPCI.

L'EPF développe un outil d'évaluation du potentiel de mutabilité des sites en friches pour ouvrir les débats sur des perspectives de reconversion et/ou renaturation en appréciant les capacités de réemploi, déterminant les usages potentiels préférentiels, et en indiquant les atouts et contraintes de chaque site. Pour ce faire, l'EPF étudie différents outils : ceux de MODALE, de la DDT des Ardennes, ou d'autres développés par des bureaux d'études.

Le projet se développera en imaginant les modes de gouvernances et d'animation, ainsi que les moyens humains et techniques nécessaires à l'actualisation en continu des informations.

Le projet de standard CNIG Friches suscite de la part l'EPF des questionnements sur :

- le respect de la limite cadastrale (limites infra-parcellaire, domaines non cadastrés, etc.)
- la datation de connaissance de l'information ([une issue](#) a été créée à cet effet).

C. Queffeuou suggère qu'une notice méthodologique accompagnant le futur standard viennent guider la saisie des données (relatives à la pollution, etc.), et mette en garde sur la publication de données personnelles que l'on peut rencontrer dans les noms de sites.

### Questions / débats

Bravo pour cette présentation qui couvre l'ensemble du processus, de la pré-identification jusqu'à l'exploitation des données, en passant par la collecte des informations sur le terrain.

M. Kaszinski remarque la présence d'une maîtrise d'ouvrage à une échelle assez large (régionale) dans le cas présenté et il fera part de cette expérience réussie à l'association des EPF d'état, afin de les inciter à généraliser leur rôle sur l'ensemble du territoire, et sans contradiction avec le développement d'inventaires locaux.

M. Kaszinski remarque une différence d'échelle des friches d'habitat par rapport aux autres types de friches et s'interroge de savoir s'il faut les intégrer au périmètre de la standardisation. Il rappelle aussi que ce périmètre ne se réduit pas aux friches issues de BASIAS/BASOL (le MCD graphique élaboré page 13 pouvant prêter à confusion à ce sujet). Il acquiesce au fait que la délimitation des friches hors limites parcellaires reste effectivement un sujet.

M. Bocquet rappelle qu'actuellement les deux sources de données principales

d'identification des Friches restent les fichiers fonciers et BASOL/BASIAS, mais avec des taux d'incertitudes relativement élevés.

Au sujet du pré-repérage des friches, A. Gallais mentionne la démarche [Observatoire NAFU](#) (observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains) en région Nouvelle-Aquitaine pilotée par la Région et les services de l'Etat (DREAL et DRAAF). Cette démarche conduit à créer une base de données des friches potentielles sur la région, afin que les territoires les valident ou pas en tant que sites en friche. La méthodologie comprend un calcul de "score" établi suivant différents paramètres (fichiers foncier, vacance, BASIAS/BASOL, analyse spatiale, etc.) établissant une probabilité que le site soit effectivement en friche. Les documents (le CR de la dernière réunion NAFU) seront partagés au GT CNIG Friches, et un retour d'expérience sera bienvenu.

C. Queffeuilou indique que certains bureaux d'études (MODALE, etc.) disposent également d'algorithmes de pré-identification des friches.

M. Bocquet indique que Cartofriches prévoit trois dates relatives à l'actualisation des données (date de prise de connaissance de la friche, date de mise à jour, et date d'enregistrement dans la base de données). A. Gallais conclue que ces champs de datation doivent être intégrés au projet de standard Friches. La date de présomption de fin d'activité du site est déjà intégrée.

#### Décision / Actions

- Analyse comparative des deux modèles EPF Normandie / CNIG (C. Queffeuilou)
- Remplacer friche urbaine par friche en site urbain dans le projet de standard et intégrer dans le projet de standard les différents champs DATE mentionnés (A. Gallais)
- Présentation de l'outil de la DDT des Ardennes (DDT08 à contacter)
- Retour d'expérience de l'expérimentation Observatoire NAFU (M. Blazek)
- Accompagner le standard (une fois validé) d'un guide méthodologique (tous)

### 3. Présentation du projet de standard Friches

Par A. Gallais, Cf. [présentation ici](#) (diapos 6 à 12)

A. Gallais fait une présentation succincte du contenu du projet standard afin d'assurer un niveau commun de connaissance.

Il rappelle que ce projet de standard est initialement issu de l'implémentation des données dans Cartofriches. Outre des généralités sur le document et sa forme, il en présente les chapitres généraux (présentation du standard, contexte réglementaire), suivis des chapitres techniques : le modèle conceptuel de données (graphique), le catalogue d'objets (définition et sélection des objets friches) et de leurs attributs (intitulé, définition, format, contraintes de remplissage, etc.). Les listes de valeurs d'attributs sont ensuite présentées, ainsi que le chapitre concernant les consignes de saisie de métadonnées conformes à la Directive Inspire.

#### Questions / débats

M. Kaszinski propose un ajout à la rubrique "raison d'être" du standard : *"Ce standard doit devenir le support du développement des inventaires de friches en les adossant à une structure cohérente de description des données qui les rende comparables et leur donne la capacité d'être agrégées au sein de la plateforme nationale Cartofriches"*.

A une question de M. Bocquet sur la publication du projet de standard en réponse aux besoins actuels des collectivités de savoir "comment démarrer" sur le sujet, A. Gallais indique que la version courante du projet de standard est publiée en continu sur le Github, à la [rubrique "standard"](#). Une version bêta du standard est espérée pour fin 2022, en

fonction des contributions et de leur résolution. La version définitive devra suivre le processus CNIG incluant un appel à commentaires avant validation formelle de la Commission des standards du CNIG.

#### 4. Présentation du Github et revue des contributions

Par A. Gallais, Cf. [présentation ici](#) (diapos 14 à 18)

Le Github comprend actuellement [27 contributions](#) (propositions, remarques, etc.) catégorisées en contributions "métier" ou "technique" et "en cours" ou "traitée".

Deux points d'attention :

- 1/ il faut s'abonner au Github (bouton "Watch") pour être notifié des contributions,
- 2/ bannir les contributions multiples (=> questionner un seul point par issue).

##### Les contributions "métier"

###### [#19 Ajouter des caractéristiques au volet bâti de la friche](#)

Cette proposition est retenue, avec les informations : surface de plancher ; vacance (occupé, partiellement occupé, vacant) ; état du bâti (mais à condition de définir les items) ; type de bâti (résidentiel, commercial, industriel, etc.).

La pollution du bâtiment n'est pas retenue, étant groupée avec celle du terrain.

###### [#2 Supprimer certaines informations relatives au document urba](#)

Les cinq champs "urba\_" sont conservés mais seront renseignés et actualisés dans Cartofriches en se référant à la localisation du site et en exploitant les flux du GPU afin de simplifier le renseignement par les acteurs locaux et de garantir leur actualisation en permanence.

###### [#20 Catégoriser les friches](#)

Le GT Friches valide cette proposition. La typologie reste à définir : friche industrielle, commerciale, hospitalière, d'habitat, équipement, autre. La liste est extensible et doit contenir les valeurs "inconnu" et "autre".

###### [#21 Qualifier les infrastructures d'accès : routier, ferroviaire, portuaire/fluvial](#)

C. Queffeuou rappelle l'importance des informations relatives aux embranchements et appontements pour les prospectes. Le renseignement minimal objectif repose sur une information de distance d'accès. En dehors de cette vision géomatique, il sera utile de la compléter d'une appréciation textuelle afin de préciser la qualité de la desserte ou, au contraire, du niveau d'enclavement.

###### [#4 Définir les champs facultatifs / obligatoires](#)

Les informations minimales sont l'identificateur technique, le nom, une localisation ponctuelle du site, et le type de friche (cf. [#20](#))

###### [#14 Une surface minimale pour les friches](#)

Le GT Friches rejette cette proposition : toutes les friches peuvent être recensées, indépendamment de leur surface.

###### [#15 Accompagner le champ "site\\_en\\_securite" d'un champ descriptif textuel](#)

Il s'agit de la mise en sécurité constatée (effective). Le GT se prononce pour un champ interopérable contenant l'identificateur du site lorsque la connaissance du site est issue de BASOL . Mais il reste à étudier le cas des sites non issus de BASIAS/BASOL.

###### [#16 Prévoir un champ proprio\\_actuel\\_physique \(booléen\)](#)

La question précise n'a pas été réellement tranchée, mais en relation avec cette issue T. Brosset et C. Queffeuou mettent en garde sur le fait de ne pas faire figurer le nom du



propriétaire dans celui du site. Ceci est à bien spécifier dans la description du champ `site_nom`. T. Brosset se prononce d'ailleurs pour une approche "Privacy By Design" consistant à rapatrier la donnée à partir d'une autre source disponible (fichiers fonciers, etc.) plutôt que de l'inscrire en dur dans la base.

M. Bocquet partage le [registre contenant la typologie des propriétaires](#).

[#24 Indiquer une reconversion effective, par exemple via la date de réhabilitation](#)

[#23 Caractérisation des projets de reconversion quand ils existent](#)

Ces deux questions n'ont pas réellement eu le temps d'être étudiées profondément, cependant M. Kaszinski remarque l'utilité de renseigner au moins le fait d'une "ré-anthropisation" ou d'une renaturation d'un site en milieu urbain.

[#17 Codes d'ancienne activité](#) et mesures de sécurisation du site :

Tous s'accordent sur le fait d'utiliser la [nomenclature NAF](#) publiée par l'INSEE.

Au sujet de la sécurisation des sites, D. Margot remarque que les mesures de rabattement et de confinement ne sont pas constatables sans expertise terrain poussée, à la différence de la fermeture du site et/ou du gardiennage, directement observables.

### Les contributions "techniques"

[#1 Format des champs « date »](#)

Tous les champs de type date seront au format ISO 8601 étendu : AAAA-MM-JJ

[#3 Valeurs en clair, ou codes correspondants](#)

Le GT Fiches recommande l'usage de valeurs en clair, plutôt que de codes (01, 02, etc.)

[#13 28 Renommer certains champs, réordonner les champs, revoir les cardinalités dans le modèle graphique](#) : Ces points d'améliorations sont validés.

[#27 Conformité aux guides techniques inspire](#)

Elle est acquise pour les consignes de saisie de métadonnées, mais reste à spécifier pour les données.

### Questions / débats

Tous s'accordent sur la nécessité de limiter le nombre de champs sans perdre de vue la question des usages qui déterminent les informations utiles et le calibrage du modèle de données par rapport aux besoins des applications aval. Par exemple, les travaux de la DDT des Ardennes fournissent une bonne source d'inspiration quant aux informations utiles à l'évaluation du potentiel et des indices de mutabilité (cf. [présentation](#) diapo 13).

J. Jaaidane souhaiterait que le standard puisse définir quelques informations économiques utiles aux collectivités pour estimer un potentiel de requalification par destination et leur permette d'appréhender un modèle économique pour la réhabilitation de la friche au regard de ses caractéristiques. Le GT Fiches approuve la définition des nombreuses caractéristiques intrinsèques permettant d'évaluer le potentiel de réhabilitation d'une friche, mais estime que les informations économiques de type coût et destination de la réhabilitation ne seraient pas forcément pertinentes en tant que données brutes. Les approches économiques gagneront à faire l'objet d'études spécifiques par des organismes spécialisés. Les données sur les friches sont davantage destinées à alimenter en informations un marché qui leur apportera une valeur ajoutée.

E. Taffureau informe le GT que les bases historiques BASIAS, BASOL, SIS sont [remplacées par la base InfoSols](#). Par sa voix, le BRGM fournit des précisions au sujet de l'existence des infos [sol\\_type](#), [sol\\_pollution](#), [sol\\_depollution](#) et [sol\\_pollution\\_origine](#).

M. Rajerison indique que les données seront publiées au format JSON avec un champ de

type geompoint et une chaîne de texte WKT pour le périmètre du site. Le schéma est publié sur [le Github](#). G. Aldebert constate qu'il est conforme au standard Tableschema, offrant des outils facilitant à la fois [la production](#), la [validation et la publication](#) des données Friches.

*Décision / Actions*

- Actualiser le projet de standard et les issues en fonction de ces décisions (A. Gallais)

## 5. Liens utiles

[GT CNIG Friches](#), [Mandat](#), [Projet de standard CNIG Friches](#) (version courante)

[Github du projet](#), [MURAL du projet](#)

[Ressources des réunions du GT CNIG Friches](#)

[Plateforme nationale Cartofriches](#), [Cartofriches sur le site du CEREMA](#),

[Laboratoire d'innovations foncières et territoriales innovantes \(LIFTI\)](#)

[Requalification des friches urbaines : enjeu majeur pour les collectivités - doss. Techni-cités data.gouv.fr](#)